

L'ÉCOLE
SUPÉRIEURE DE

BALLET

DU QUÉBEC

GUIDE 2021-2022

DIVISION PROFESSIONNELLE

- **Interprétation** -

CYCLES

NOVICE • JUNIOR

TABLE DES MATIÈRES

1. MOT DE BIENVENUE	1
2. L'ÉCOLE SUPÉRIEURE	2
3. PROGRAMME PÉDAGOGIQUE	4
4. CODE DE VIE	6
5. SANTÉ	11
6. RENSEIGNEMENTS FINANCIERS	13
7. FONDATION DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE	14
8. BIBLIOTHÈQUE DE LA DANSE VINCENT-WARREN	15
ANNEXES	

Afin d'alléger le texte, l'École supérieure emploie le masculin générique et utilise le mot «parent» pour désigner le tuteur légal, s'il y a lieu.

Accès

En raison de la pandémie de COVID-19, seuls les élèves et le personnel requis pour les cours sont admis dans la Maison de la danse du Québec Ludmilla-Chiriaeff.

Personnes ressources

Anik Bissonnette, O.C., C.Q., O.M.
Directrice artistique

Catherine Lafortune
Responsable - cycles novice et junior
catherine.lafortune@esbq.ca | poste 264

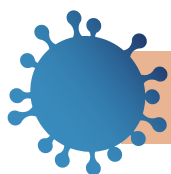
À venir
Adjointe - organisation scolaire et services aux élèves
courriel à venir | poste 229

Alix Laurent
Directeur général

Youri de Wilde
Responsable - registrariat et services aux élèves
youri.dewilde@esbq.ca | poste 225

Nathalie Gérard
Responsable - service de santé
nathalie.gerard@esbq.ca | poste 238

Pour signaler une absence
absence@esbq.ca



Comme le télétravail est privilégié, le meilleur moyen pour joindre un membre de l'équipe est le courriel.

1. MOT DE BIENVENUE



photo PETER MORNEAU

Chers élèves,
Chers parents,

Nous sommes heureux de vous accueillir à l'École supérieure de ballet du Québec. Nous entreprenons une nouvelle année scolaire qui sera, sans aucun doute, marquée par des défis inédits liés aux nouvelles normes sanitaires que nous devons respecter dorénavant.

En effet, en cette période particulière, ce guide se subordonne au Guide des normes sanitaires. Ce dernier invite tous les membres de notre petite communauté à suivre un ensemble de nouvelles règles qui nous aideront à assurer le bon déroulement de nos activités artistiques et pédagogiques, en toute sécurité. L'engagement de chacun s'avère essentiel au succès de tous.

Conjointement avec tout le personnel de l'École supérieure, nous nous sommes engagés à faire de la Maison de la danse du Québec Ludmilla-Chiriaeff un lieu d'épanouissement sécuritaire pour les jeunes artistes qui rêvent de faire carrière en danse.

Sans aucun doute, les parents jouent également un rôle de premier plan dans la réussite des élèves inscrits au programme en interprétation de la division professionnelle.

Ce guide veut surtout favoriser le sens des responsabilités chez l'élève ainsi que le goût de l'effort et de la réussite. Plus particulièrement, il cherche à stimuler son enthousiasme et son sentiment d'appartenance. En outre, il permet aux parents de mieux comprendre le fonctionnement de notre établissement.

Nous sommes toujours à l'écoute de vos questions et suggestions afin de vivre ensemble une année scolaire réussie.

ANIK BISSONNETTE, O.C., C.Q., O.M.
Directrice artistique

ALIX LAURENT
Directeur général

2. L'ÉCOLE SUPÉRIEURE

photo SERGE BEAUCHEMIN

2.1 Historique

Les origines de l'École supérieure de ballet du Québec remontent au début des années 1950. Ludmilla Chiriaeff, danseuse, chorégraphe et professeure de danse, arrive à Montréal tandis que la toute première chaîne de télévision francophone en Amérique du Nord voit le jour. Sans tarder, Madame Chiriaeff met son talent et son énergie au service des émissions de variétés de Radio-Canada, mais elle ne se limite pas au cadre du petit écran.

Elle fait œuvre de pionnière, donnant à la société québécoise sa première compagnie de danse classique d'envergure, les Grands Ballets Canadiens, et l'École supérieure, son premier établissement national entièrement voué à la formation professionnelle de danseurs.

À la demande du ministère des Affaires culturelles du Québec, en 1966, l'École supérieure obtient une charte indépendante de la compagnie.

En 1980, les deux institutions sœurs emménagent dans la Maison de la danse du Québec, située sur le Plateau-Mont-Royal dans un important pôle de formation artistique. L'École supérieure met sur pied la Bibliothèque de la danse Vincent-Warren, qui s'est imposée comme le plus important centre de documentation en danse du Canada.

Lorsque les Grands Ballets Canadiens vont s'établir dans le Quartier des spectacles en 2017, l'École supérieure gagne de l'espace pour développer ses programmes, qui incluent la formation de maîtres et de pianistes accompagnateurs, ainsi que des cours de loisirs pour les petits et les grands.

Le cœur de la mission de l'École supérieure demeure la formation professionnelle d'interprètes en danse classique pour les Grands Ballets Canadiens et pour les plus grandes compagnies du monde.



Ludmilla Chiriaeff (1924-1996) - Fondatrice

2.2 Mission

.....

L'École supérieure de ballet du Québec a pour mission de former des danseurs de ballet professionnels de calibre national et international.

.....

Il s'agit d'un mandat exclusif, que lui confie le ministère de la Culture et des Communications du Québec. L'École supérieure jouit également de la reconnaissance de Patrimoine canadien dans l'accomplissement de sa mission.

Les méthodes de l'École supérieure, axées sur l'excellence, se fondent sur une connaissance approfondie du corps humain, fortement ancrée dans la tradition de la danse classique.

En s'appuyant sur une solide base technique, la formation offerte à l'École supérieure accroît la polyvalence de ses élèves. Ainsi, ils peuvent interpréter des œuvres d'une grande variété de styles, issues du répertoire ou créées par les chorégraphes d'aujourd'hui.

Non seulement l'École supérieure prépare-t-elle une relève artistique de haut niveau, avec sa division professionnelle, mais elle fait également la promotion de la pratique du ballet auprès des petits et des grands. Pour ce faire, elle offre des cours de ballet pour enfants, adolescents et adultes, dans le cadre de sa division récréative.

2.4 Maison de la danse du Québec

L'École supérieure loge à la Maison de la danse du Québec, sise au cœur du Plateau-Mont-Royal, à deux pas de la station de métro Laurier. Dans le même édifice se trouve la Bibliothèque de la danse Vincent-Warren, laquelle renferme la plus importante collection de documents en danse au Canada.

2.3 Philosophie

L'École supérieure place le développement individuel de chaque futur danseur au cœur de sa démarche pédagogique. Elle considère l'élève dans son ensemble et le place au centre de toutes ses décisions. Le programme en interprétation vise l'épanouissement de la personnalité de l'élève sous ses multiples facettes (psychomotrice, cognitive, et socioaffective). L'École supérieure met tout en œuvre pour assurer à ses élèves un milieu ouvert et tolérant, dans lequel se développe tout naturellement un fort sentiment d'appartenance.

NOS VALEURS

**RESPECT
CRÉATIVITÉ
DÉPASSEMENT
ESPRIT D'ÉQUIPE
ENGAGEMENT
RIGUEUR**



Studio de danse

3. PROGRAMME PÉDAGOGIQUE

.....

**L'École supérieure de ballet du Québec
est la seule institution francophone en Amérique du Nord
à offrir une formation en ballet de calibre international.**

.....

Les cycles novice et junior du programme en interprétation de la division professionnelle ont pour objectif de faire épanouir le talent en danse d'enfants passionnés et déterminés. Ils s'adressent aux filles et garçons de 7 à 11 ans détenant les qualités physiques et artistiques recherchées pour la danse classique. Ils mettent l'accent sur l'excellence, le goût du dépassement de soi et le plaisir dans le mouvement. Les exigences actuelles de la profession sont les lignes directrices du programme. Les cours sont basés sur les méthodes élaborées par l'équipe pédagogique de la division professionnelle.

3.1 Cours et horaire

L'élève doit assister à tous les cours qui lui sont assignés par la direction artistique et doit exécuter tous les exercices proposés par le professeur. La présence aux cours sous-entend une participation active et se manifeste, entre autres, par la concentration durant l'exécution des exercices et l'attention portée aux explications et aux corrections. Le professeur de danse peut donner à l'élève des devoirs et des exercices simples à effectuer à la maison. Cette pratique vise à faciliter et à parfaire l'intégration des apprentissages de même qu'à dynamiser la progression personnelle de l'élève.

Pour le bien de l'élève, la direction artistique se réserve le droit de:

- modifier l'horaire d'un cours;
- suspendre ou d'annuler un cours ou un programme:
 - s'il est jugé nécessaire dans l'intérêt de l'élève;
 - si la participation des élèves ou des professeurs est requise pour un événement spécial;
- changer l'élève de niveau ou de groupe pour des raisons pédagogiques;
- modifier l'horaire de l'élève et de l'orienter dans des cours de niveaux différents;
- réorienter l'élève ou mettre fin à son entraînement sur proposition de l'équipe pédagogique en cas de difficultés encourues ou d'échec dans les cours.

La division des groupes au sein de chaque niveau est rigoureusement déterminée par l'équipe pédagogique selon le développement actuel et la progression personnelle de chaque élève. Un changement de groupe peut s'avérer nécessaire à tout moment en cour d'année.

Horaire sujet à changement

Début des cours : 8 septembre.

Niveau	Âge requis au 30 septembre	Jours	Heures	Heures/semaine
Novice	7 ans	DIMANCHE	10:00 - 12:00	2
			13:00 - 15:00	
Junior 3	8 ans	MARDI	16:30 - 18:30	4
		JEUDI	16:30 - 18:30	
Junior 4	9 ans	MARDI	16:30 - 18:30	6,75
		JEUDI	16:30 - 18:30	
		SAMEDI	09:30 - 12:15	
Junior 5 - FILLES	10 ans	LUNDI	16:30 - 19:00	10,75
		MERCREDI	16:30 - 19:00	
		VENDREDI	16:30 - 19:00	
		SAMEDI	12:30 - 15:45	
Junior 5 - GARÇONS	10 ans	LUNDI	16:30 - 18:30	7,25
		VENDREDI	16:30 - 18:30	
		SAMEDI	12:30 - 15:45	
Junior 6	11 ans	LUNDI	16:30 - 19:15	11
		MERCREDI	16:30 - 19:15	
		VENDREDI	16:30 - 19:15	
		SAMEDI	09:00 - 12:15	



L'École supérieure suit l'évolution de la situation avec les salles de spectacles et communiquera avec les parents les détails des événements lorsqu'il sera possible d'en prévoir.

3.2 Présentation et spectacle de fin d'année

La participation aux répétitions et à la présentation de fin d'année, partie intégrante des apprentissages de l'élève, est obligatoire. La présentation exclusive au cycle novice se déroule à la Maison de la danse du Québec Ludmilla-Chiriaeff. Le spectacle du cycle junior se déroule dans une salle professionnelle en fin d'année scolaire. Le choix des distributions demeure la prérogative de la direction artistique.

3.3 Stage d'été

À la fin de l'année scolaire, l'École supérieure organise un **stage d'été obligatoire exclusivement pour le cycle junior** qui vise à compléter les apprentissages de chaque niveau par le biais d'une grande variété de cours de danse. En outre, ce complément pédagogique intensif constitue une occasion privilégiée de progresser. En effet, l'élève se consacre entièrement à son entraînement, vivant ainsi la réalité d'un danseur professionnel.

3.4 Activités personnelles

Afin de limiter les effets négatifs d'une interruption trop longue de l'entraînement, il est souhaité que l'élève pratique des activités physiques pendant les temps de pause (congrès des Fêtes et de Pâques, semaine de relâche). Cependant, ces activités ne doivent pas entrer en conflit avec l'entraînement et le travail musculaire spécifique au ballet. L'élève doit discuter de ses choix avec son professeur afin d'évaluer s'ils ont une incidence sur sa formation professionnelle en ballet. Il doit ensuite faire une demande de permission en remplissant le formulaire se trouvant dans la boîte outils de la section interprétation du www.esbq.ca.

Toutes les autres activités culturelles et artistiques sont encouragées tout au long de l'année.

De fait, la direction de l'École supérieure encourage ses élèves à participer à la production des Grands Ballets, le ballet *Casse-Noisette*. Toutefois, avant de s'inscrire à l'audition, l'élève doit d'abord remplir une demande de permission en ligne (voir 4.3). La direction rendra sa décision après révision du dossier de l'élève. Les heures de cours manquées ne seront pas remboursées.

3.5 Évaluations et bulletins

Dans le but de favoriser l'atteinte des objectifs de formation, les élèves sont évalués deux fois par année. La première évaluation a lieu au courant du mois de décembre et est effectuée par les professeurs. L'élève de niveau 6 est évalué par la directrice artistique et la directrice des études afin de déterminer s'il est apte à poursuivre sa formation au cycle intermédiaire. La deuxième évaluation, sous forme d'examen, aura lieu au courant du mois d'avril devant un jury.

Les parents sont invités à une classe ouverte consécutive aux évaluations. Les dates des examens et des classes ouvertes sont communiquées dans les semaines précédant ceux-ci.

À la suite des évaluations, les parents reçoivent un bulletin les informant du cheminement de leur enfant. Seule l'équipe pédagogique et la direction artistique détermine le résultat de l'élève, et cette décision est sans appel. Le maintien de l'élève au sein du programme n'est pas exclusivement déterminé par la note du bulletin. Certains aspects subjectifs en corrélation avec les exigences implicites de la danse classique amènent la direction à retenir dans l'évaluation les critères suivants: présentation artistique, présentation physique, etc.

3.6 Réinscription

• Au cycle novice

L'élève désirant intégrer le cycle junior doit faire l'audition.

• Au cycle junior

L'élève ayant atteint les objectifs de son niveau est invité à poursuivre son parcours au niveau suivant. Le paiement des frais d'affiliation, au printemps, garantit la place de l'élève au sein de la division professionnelle pour l'année scolaire suivante.

• Au cycle intermédiaire

L'élève en 6^e primaire peut être invité par la direction artistique à poursuivre son parcours au cycle intermédiaire du programme en interprétation de la division professionnelle. Cette décision est rendue après la première évaluation en décembre. Cet élève n'a pas à faire l'audition, mais doit participer au stage d'été du cycle intermédiaire.

Lorsque l'élève n'est pas invité à continuer sa formation il peut, s'il le désire, poursuivre au sein de la division récréative. Dans tous les cas, les parents ont la responsabilité de s'assurer que leur enfant soit inscrit dans un établissement scolaire pour la rentrée, que ce soit au Pensionnat du Saint-Nom-de-Marie ou ailleurs s'il n'est pas accepté.

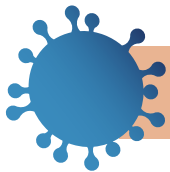
3.7 Réorientation et départ définitif

Il est possible, pour de multiples raisons (santé, démotivation, limites morphologiques, etc.) que l'élève soit dans l'obligation d'envisager une réorientation. **Lorsque l'élève ne satisfait plus aux exigences, la direction artistique et pédagogique se réserve le droit de mettre un terme à sa formation ou de le reclasser au sein du programme.**

Dans ce cas, la direction artistique rencontre les parents de l'élève après l'évaluation pour les informer de la situation. Lorsqu'une réorientation s'avère nécessaire, la direction participe, au besoin, aux démarches afin de faciliter le reclassement, lequel ne doit pas être associé à un échec.

Si, pendant l'année scolaire, l'élève souhaite mettre fin à son parcours à l'École supérieure, il doit obligatoirement remplir le formulaire de départ définitif.

Lorsqu'un élève ayant abandonné le programme désire le réintégrer à nouveau, l'École supérieure exige qu'il suive toutes les étapes d'admission, c'est-à-dire qu'il refasse le processus d'audition tout comme un nouvel élève.



Le Guide des normes sanitaires édicte des consignes pour la prévention des infections qui ont préséance sur les règles du code de vie.

4. CODE DE VIE

L'élève inscrit à l'École supérieure est en tout temps un ambassadeur de l'institution. En conséquence, il a toujours une tenue impeccable et un comportement irréprochable.

4.1 Langue d'usage

Bien que l'École supérieure favorise l'épanouissement de ses élèves dans les deux langues officielles du Canada, elle est d'abord et avant tout une institution francophone.

Le présent règlement vise à :

- favoriser l'usage du français dans l'école;
- encourager les élèves anglophones et étrangers à utiliser le français;
- faciliter l'intégration des élèves anglophones et étrangers.

Il est donc fortement conseillé, et cela sans préjudice pour son épanouissement personnel, que l'élève communique en français en tout temps et en toute occasion avec le personnel de l'École supérieure.

4.2 Courtoisie

Dans le respect de la tradition toujours en vigueur dans les grandes écoles de danse classique, le vouvoiement est de rigueur à l'École supérieure. L'élève vouvoie les professeurs, les accompagnateurs ainsi que tous les adultes travaillant à l'École supérieure, et il les appelle « madame » ou « monsieur ». La première fois de la journée qu'il rencontre un adulte, il fait un salut (garçons) ou une révérence (filles) en disant « Bonjour Madame » ou « Bonjour Monsieur ». La révérence se fait les bras le long du corps, avec le plus de sobriété possible dans le mouvement. Dans les escaliers, un salut suffit autant pour les filles que pour les garçons.



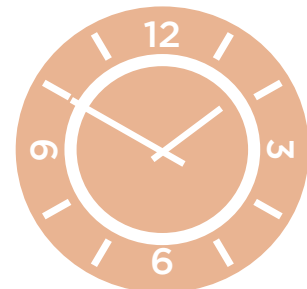
4.3 Assiduité

Toute absence imprévue à un cours ou à une activité obligatoire doit être signalée **avant le début du cours**. Les parents doivent communiquer dans un délai raisonnable avec l'accueil de l'École supérieure **par écrit à absence@esbq.ca**. L'École supérieure se réserve le droit de juger si le motif invoqué (ennui de santé, problème majeur de transport, circonstances familiales, etc.) est valable. Toute absence non signalée ou jugée non valable peut entraîner

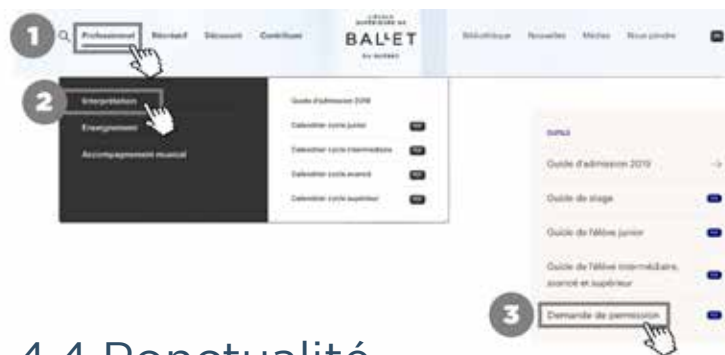
des sanctions. Aucune reprise de cours n'est possible aux cycles novice et junior.

Dans le cas d'absences dues à une blessure, un programme adapté élaboré par le professeur titulaire est recommandé afin de maintenir les acquis.

Toute absence à un examen doit être justifiée et avoir une raison valable (problème de santé sérieux, décès dans la famille, etc.). Toute absence à un examen sans raison valable entraînera une note de zéro.



À l'exception des rendez-vous médicaux, toute **absence prévue**, que ce soit pour une activité externe ou encore des vacances familiales, doit faire l'objet d'une demande de permission au moins sept (7) jours ouvrables à l'avance. Cette demande se fait par le biais du formulaire se trouvant dans la boîte outils de la section Interprétation du www.esbq.ca.



4.4 Ponctualité

L'élève doit se présenter au moins dix (10) minutes avant le début de la classe ou de l'activité. En cas de retard, l'élève monte à l'étage dès que possible et attend à la porte du studio que le professeur l'invite à entrer. Le professeur peut toujours refuser l'accès à sa classe s'il estime que l'élève a raté une part essentielle de l'échauffement, ce qui l'exposerait à des risques de blessures. De même, l'élève qui rate sa classe de ballet ne peut pas suivre les classes subséquentes. Cumuler plusieurs retards injustifiés pendant une session peut entraîner des sanctions allant jusqu'au renvoi.

4.5 Départ hâtif

Si l'élève doit partir de l'école avant l'heure prévue, le professeur doit en être informé préalablement. Pour ce faire, le parent doit communiquer dans un délai raisonnable avec l'accueil de l'École supérieure par téléphone ou par écrit à absence@esbq.ca afin d'obtenir l'autorisation du professeur.

4.6 Appels et messages téléphoniques



L'élève ne peut pas recevoir des appels directement à l'École supérieure ni recevoir de message, sauf en cas d'urgence. L'usage d'un téléphone cellulaire est interdit aux étages des studios. L'élève peut utiliser le téléphone à la réception au besoin.

4.7 Rencontre avec les parents

À la rentrée, la direction rencontre les parents d'élèves afin de leur parler de la nouvelle année scolaire et de survoler les procédures et règlements en vigueur à l'École supérieure. Durant l'année, les parents désirant rencontrer la direction ou un professeur peuvent en faire la demande à la responsable des cycles novice et junior. **D'ailleurs, toute question relative au programme doit lui être adressée par courriel.**

4.8 Communications avec les parents

L'École supérieure communique régulièrement avec les parents par courriel. Il est donc essentiel de fournir une adresse à laquelle on peut être joint en tout temps, y compris durant les vacances.

L'École supérieure envoie aux parents de l'élève une infolettre mensuelle intitulée **L'Entrechat**. Cette publication, spécifique à chaque cycle d'études, contient des renseignements essentiels sur les activités pédagogiques.

Pour avoir une vue d'ensemble des activités de l'École supérieure, incluant les autres cycles et programmes, la division récréative, la Fondation et la Bibliothèque de la danse Vincent-Warren, il est suggéré de s'abonner à l'infolettre de l'École supérieure. Pour le faire, il suffit d'entrer son adresse courriel dans le champ à cet effet au bas de la page d'accueil du www.esbq.ca.

4.9 Présence de parents et d'autres visiteurs

Les parents peuvent monter à l'étage en cas de rendez-vous avec un professeur ou avec la direction, pour un entretien avec le personnel de soutien ou pour une classe ouverte. Dans ce cas, ils peuvent filmer leur enfant, mais il est strictement défendu de publier ces images sur les réseaux sociaux.

Les parents sont toujours les bienvenus à la Bibliothèque de la danse Vincent-Warren durant les heures d'ouverture.

L'École supérieure interdit à toute personne (y compris les élèves), organisation ou agence d'exercer des activités de promotion, de vente de biens ou de services et de collecte de fonds dans la Maison de la danse du Québec Ludmilla-Chiriaeff sans autorisation préalable de la direction.

4.10 Changement de coordonnées



Tout changement d'adresse, de numéro de téléphone ou de courriel survenant durant l'année doit être signalé dans les meilleurs délais au registrariat. Autrement, l'École supérieure n'est pas responsable du retard dans les communications ou dans l'acheminement de documents.

4.11 Tenue

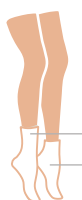
En tout temps, l'élève porte avec fierté la tenue de l'École supérieure. Tous ses vêtements de danse sont propres et en bon état, **identifiés à son nom**.

Les cheveux de l'élève sont de couleur naturelle. Le crâne rasé, en partie ou en totalité, n'est pas toléré. La fille a les cheveux assez longs pour qu'ils tiennent en chignon, bien serré. Le garçon a les cheveux courts, coupés de manière classique. Pour des raisons de sécurité, tous les anneaux et bijoux sont proscrits, à l'exception des petites boucles d'oreilles fixées au lobe.

L'élève (fille) en niveau 6 fait l'acquisition de ses premières pointes en compagnie de son professeur après avoir reçu l'autorisation de l'équipe pédagogique. La date exacte de l'activité est communiquée aux parents le temps venu.

Niveau	Vêtements et accessoires	Chaussures
Garçons	<ul style="list-style-type: none"> • T-shirt Body Wrappers, style B400, blanc • Short Mondor, style 11649 ou 3537, noir • Mi-chaussettes, blanches • Socquettes, blanches 	<ul style="list-style-type: none"> • Chaussons en toile noirs • Chaussures multisports
Novice	<ul style="list-style-type: none"> • Maillot Mondor, style 3545, rose (01) • Élastique de taille • Culotte, beige (optionnelle) • Socquettes, blanches • Pas de collant, jambes nues • Cache-cœur, rose (optionnel) • Pincés et filet pour attacher les cheveux en chignon 	<ul style="list-style-type: none"> • Chaussons en toile roses
Junior 3	<ul style="list-style-type: none"> • Maillot Mondor, style 3545, lilas (LP) • Élastique de taille • Culotte, beige (optionnelle) • Jupe portefeuille de l'École supérieure, lilas * • Socquettes, blanches • Pas de collant, jambes nues • Cache-cœur, rose (optionnel) • Pincés et filet pour attacher les cheveux en chignon 	<ul style="list-style-type: none"> • Chaussons en toile roses • Chaussures multisports
Junior 4	<ul style="list-style-type: none"> • Maillot Mondor, style 3545, lilas (LP) • Élastique de taille • Culotte, beige (optionnelle) • Jupe portefeuille de l'École supérieure, lilas * • Jupe de l'École supérieure, rose * • Socquettes, blanches • Pas de collant, jambes nues • Cache-cœur, rose (optionnel) • Pincés et filet pour attacher les cheveux en chignon 	<ul style="list-style-type: none"> • Chaussons en toile roses • Chaussures multisports
Junior 5	<ul style="list-style-type: none"> • Maillot Mondor, style 3545, lilas (LP) • Élastique de taille • Collant pieds amovibles Mondor, style 319, rose • Jupe portefeuille de l'École supérieure, lilas * • Jupe de l'École supérieure, rose * • Socquettes, blanches • Cache-cœur, rose (optionnel) • Pincés et filet pour attacher les cheveux en chignon 	<ul style="list-style-type: none"> • Chaussons en toile roses • Chaussures multisports
Junior 6	<ul style="list-style-type: none"> • Maillot Mondor, style 3545, lilas (LP) • Élastique de taille • Collant pieds amovibles Mondor, style 319, rose • Jupe portefeuille de l'École supérieure, lilas • Jupe de l'École supérieure, rose * • Socquettes, blanches • Cache-cœur, rose (optionnel) • Pincés et filet pour attacher les cheveux en chignon 	<ul style="list-style-type: none"> • Chaussons en toile roses • Chaussures multisports • Chaussons de pointes (attendre l'avis du professeur avant de se les procurer)

* Jupes en vente dans la boutique Amilia



Mi-chaussettes
Socquettes

Bénéficiez de rabais
chez nos partenaires

Rossetti
DE MONTRÉAL

3923, rue St-Denis
514 842-7337

danz 

920, rue Jean-Talon Est
514 271-6512

Trousse du danseur

Niveau	Bouteille d'eau	Tapis de yoga	Bloc de yoga*	Bande élastique bleu foncé*	Balle sensorielle*	Corde à sauter
Novice	✓	✓				✓
3	✓	✓	✓	✓		✓
4	✓	✓	✓	✓		✓
5	✓	✓	✓	✓	✓	✓
6	✓	✓	✓	✓	✓	✓

* En vente à la réception

4.12 Cantine

Située au rez-de-chaussée de la Maison de la danse du Québec Ludmilla-Chiriaeff, la cantine est le lieu où l'élève peut prendre ses repas et ses collations.

L'École supérieure n'assure aucun service de garde et ne sert aucune nourriture dans cet espace. Une distributrice automatique permet d'acheter des boissons et des collations saines.

4.13 Vestiaires

L'élève se dirige vers les vestiaires assignés aux cycles novice et junior. Il range tous ses effets personnels dans un casier, qu'il verrouille avec un cadenas à chiffres. Il est primordial d'en retirer le contenu à la fin de chaque cours.

Tous les objets qui traînent sont ramassés et placés dans la boîte des objets perdus à l'étage. L'élève a l'entière responsabilité de chercher lui-même ce qu'il a égaré. L'École supérieure n'est pas responsable des objets perdus ou volés.

Il est strictement interdit de manger ou de boire dans les vestiaires. L'élève pris en défaut est passible de sanction.

4.14 Studios

L'élève n'apporte que sa trousse de danseur en studio. Il peut avoir une bouteille d'eau, mais aucune autre boisson ou nourriture n'est permise. L'élève rassemble et range soigneusement ses effets personnels à l'endroit indiqué par le professeur.

En aucun cas, l'élève ne manipule :

- le matériel audiovisuel;
- les pianos;
- les fils électriques;
- la cloison mobile;
- les rideaux devant les miroirs;
- les stores des fenêtres.

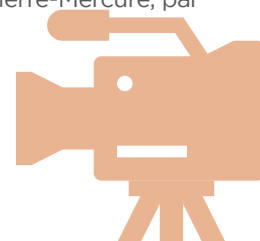


4.15 Affichage

L'élève désirant afficher un document susceptible d'intéresser ses pairs doit le soumettre à l'adjointe - registrariat et communications afin d'obtenir au préalable une autorisation.

4.16 Photographies et vidéos

Avant de photographier ou de filmer les activités de l'École supérieure, que ce soit à la Maison de la danse du Québec Ludmilla-Chiriaeff ou ailleurs (à la salle Pierre-Mercure, par exemple), il est obligatoire d'obtenir une permission et de signer une entente avec la directrice adjointe - communications et relations publiques. Des images prises par des professionnels lors du spectacle annuel seront disponibles après l'événement.



4.17 Utilisation de l'image et de la voix de l'élève

L'École supérieure est soucieuse de respecter le droit à l'image de chaque élève. Elle souhaite également projeter une image reflétant le haut niveau de son enseignement. Il est possible que l'élève soit photographié ou filmé pour les archives, le site web ou aux fins de publication dans la presse écrite ou de diffusion par les médias électroniques. **En inscrivant son enfant à l'École supérieure, le parent autorise d'office l'utilisation de l'image et de la voix de celui-ci. Cette autorisation est valide pour toute la durée de la formation à l'École supérieure. Dans le cas contraire, le parent doit informer l'École supérieure par écrit de son refus d'utilisation de la voix ou de l'image de son enfant.**

4.18 Utilisation de l'image de l'École supérieure

Pour toute activité de représentation à l'extérieur de l'École supérieure (entrevue, publicité, spectacle, tournage, etc.), l'élève doit faire une demande de permission en ligne. Toute demande de la part d'un média doit être adressée à la directrice adjointe - communications et relations publiques. Il est interdit aux élèves (anciens et actuels) d'utiliser l'image, la renommée, le nom de l'établissement ou de prétendre toute appartenance sans autorisation écrite.

4.19 Réseaux sociaux

L'élève demeure un ambassadeur de son établissement sur Internet. Il est de la responsabilité de ses parents de s'assurer qu'il utilise un langage correct et qu'il projette une image convenable dans ses publications. Si l'élève ne respecte pas ces règles, des sanctions allant jusqu'au renvoi pourraient être appliquées.

4.20 Cadeaux au personnel

En vertu du code d'éthique de l'École supérieure, les membres du personnel ne peuvent accepter de cadeaux de la part de l'élèves ou de ses parents. Les parents désirant témoigner leur reconnaissance peuvent le faire en contribuant aux activités de collecte de fonds organisées sous l'égide de la Fondation de l'École supérieure de ballet du Québec (voir p. 14).

4.21 Stationnement

Le parent doit indiquer le numéro de la place qu'il occupe dans le stationnement à la réception de l'École supérieure. Un frais de 4\$ s'applique peu importe la durée.

4.22 Défendu



ALCOOL ET DROGUES

La possession et l'usage de toute forme d'alcool ou de drogue sont strictement interdits. Des sanctions aussi sévères que le renvoi définitif seront imposées à tout élève ne respectant pas ce règlement.

Par ailleurs, l'École supérieure rappelle à ses étudiants qu'ils demeurent en tout temps des ambassadeurs de leur institution et que la modération a bien meilleur goût.

HARCÈLEMENT

L'École supérieure met tout en œuvre afin d'assurer à ses élèves un milieu exempt de harcèlement. Rumeurs, railleries, moqueries, exclusion et agressions n'ont pas leur place dans notre établissement ou ailleurs dans les réseaux sociaux. L'élève coupable ou complice de tels gestes est passible de renvoi après un (1) seul avertissement.

L'élève doit jeter ses débris dans les poubelles. Il doit également s'abstenir de tout comportement susceptible de salir les locaux ou de causer des travaux de réparation.

ENFIN, IL EST INTERDIT DE :

- mâcher de la gomme;
- crier;
- bousculer un camarade ou un adulte;
- circuler pieds nus dans le couloir et les escaliers;
- gêner le passage;
- flâner après les cours;
- utiliser un studio à l'extérieur de ses heures de cours sans avoir fait une demande de location par le biais du formulaire se trouvant dans la section Découvrir / Services à la communauté du www.esbq.ca;
- déclencher volontairement et sans raison valable le système d'alarme;
- avoir une arme en sa possession.

Le refus de se conformer au règlement, l'insubordination, l'agression physique ainsi que tout comportement pouvant présenter un danger pour la santé ou la sécurité d'autrui, le vandalisme, le vol, la fraude peut mener à une suspension ou au renvoi définitif de l'élève.

5. SANTÉ

L'École supérieure accorde la plus haute attention à la santé globale de l'élève, à la prévention des blessures ainsi que des troubles alimentaires. C'est pourquoi elle offre un service de santé, lequel vise à mieux gérer les blessures ou les malaises pouvant survenir dans le cadre d'un entraînement intensif comme celui de la division professionnelle. Ce service s'appuie notamment sur des partenariats avec des professionnels reconnus pour leur expertise dans l'évaluation et le traitement des danseurs.

En tout temps, l'École supérieure se réserve le droit de :

- faire évaluer l'élève par un professionnel de la santé ou par la direction pédagogique
- renvoyer l'élève si elle juge qu'il souffre d'un problème de santé physique ou mentale ne lui permettant pas de suivre adéquatement la division professionnelle.

La responsable - service de santé est disponible pour guider et accompagner l'élève et ses parents, dont la collaboration, le soutien et la supervision sont essentiels. À cet égard, les parents doivent transmettre à l'École supérieure les renseignements relatifs à l'état de santé de leur enfant. Puis, tout au long du parcours de l'élève, ses parents ont l'obligation de communiquer à l'École supérieure toute nouvelle information pouvant contribuer à assurer efficacement son suivi.

L'École supérieure ne prend pas en charge :

- les malaises courants
- les virus (rhume, grippe, gastroentérite, etc.)
- les maladies chroniques
- les blessures survenant à l'extérieur de l'École supérieure.

Si l'élève fait de la fièvre ou se sent mal, l'École supérieure se réserve le droit d'appeler ses parents afin qu'ils viennent le chercher. Par égard pour ses pairs et le personnel de l'École supérieure, les parents de l'élève qui contracte toute forme d'infection ou de maladie contagieuse ont l'obligation d'envoyer un courriel à absence@esbq.ca.

L'École supérieure est équipée d'un **DÉFIBRILLATEUR EXTERNE AUTOMATISÉ** et plusieurs membres du personnel ont suivi un cours de secourisme.



5.1 Formulaire santé

Élaboré à la demande et avec la collaboration de la Clinique de médecine de l'adolescence du CHU Sainte-Justine, le formulaire santé doit être rempli chaque année par les parents

5.2 Conditions médicales particulières

Si à cause d'une condition médicale (le TDAH, par exemple) l'élève doit prendre un médicament de façon régulière ou s'il doit avoir en sa possession un auto-injecteur d'épinéphrine (EpiPen), le parent doit en aviser par écrit la responsable - service de santé. L'élève qui doit avoir en sa possession un auto-injecteur d'épinéphrine s'assure qu'il soit bien identifié et facilement accessible, tant à l'intérieur des locaux de l'École supérieure que dans ses déplacements reliés aux activités de l'École supérieure. La même directive s'applique à l'élève souffrant d'asthme ; en tout temps, il doit être en possession de sa pompe.

Dans l'éventualité où l'élève ayant besoin d'une médication régulière se présente à l'École supérieure sans l'avoir prise, un membre du personnel communiquera avec les parents.

5.3 Hygiène corporelle

Dans un souci de bien-être et de respect envers les autres, l'élève doit avoir une hygiène corporelle irréprochable. **Il évite de se servir de produits très parfumés.** Il pense à :

- mettre des vêtements propres à chaque cours et en avoir de rechange au vestiaire ;
- utiliser du déodorant ;
- s'épiler selon l'esthétique de la danse classique ;
- se laver les mains avec du savon (sans oublier le pouce et les ongles) avant et après manger ainsi qu'après être allé aux toilettes ;
- garder une haleine fraîche.

5.4 Prévention

La prévention demeure le meilleur moyen d'éviter les blessures. Une bonne hygiène de vie est l'un des meilleurs atouts du danseur.

Cela comprend :

- une alimentation saine et variée, complète et adéquate à la croissance et à un entraînement intensif;
- une bonne hydratation;
- un sommeil réparateur.

Pour en savoir plus, il est possible de se procurer à la réception **Manger, danser, se surpasser: Guide de nutrition pour danseurs.**

L'élève doit :

- prendre le temps de bien s'échauffer;
- respecter les consignes d'entraînement.

PHYSIOTHÉRAPIE

L'École supérieure travaille régulièrement avec des physiothérapeutes expérimentés et habilités à traiter les jeunes danseurs. En cas de besoin, l'élève peut obtenir un rendez-vous rapidement pour une évaluation à l'une des trois cliniques indiquées ci-dessous.

Pour bénéficier de ce service prioritaire et des tarifs privilégiés, il doit mentionner dès la prise du rendez-vous qu'il est inscrit au cycle junior de la division professionnelle de l'École supérieure.

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec la responsable - service santé.

Service	Rabais
Évaluation en physiothérapie	10\$
Traitement de physiothérapie, de massothérapie, d'acupuncture ou d'ostéopathie	8\$
Kinatex Rockland	Kinatex Centre-Ville
514 667-3828	514 939-1416
Kinatex Griffintown	
514 312-1122	



Dans le contexte de la pandémie, des mesures exceptionnelles sont prévues pour toute intervention en cas de blessures ou d'arrêt de danse. Certains services pourraient ne pas être offerts.

5.5 Douleurs et blessures

En cas de douleur musculaire, articulaire ou autre, l'élève doit prévenir ses professeurs ainsi que la responsable - des cycles junior et novice dans le but de prévenir une blessure plus grave. Il doit suivre les recommandations qui lui sont faites.

Toute blessure se produisant à l'École supérieure doit être immédiatement signalée à la responsable - service de santé afin qu'elle en évalue la gravité et qu'elle prenne les mesures nécessaires. Si la blessure nécessite les soins d'un professionnel de la santé, la responsable - service de santé peut orienter les parents ou l'élève vers des spécialistes détenant une expertise avec les danseurs.

Toutefois, il est de la responsabilité des parents et de l'élève de prendre les rendez-vous auprès des professionnels de la santé et d'assister à ces rendez-vous, ainsi que d'appliquer leurs recommandations. Par exemple :

- modifier son entraînement;
- appliquer de la glace ou de la chaleur;
- porter des bandages adhésifs thérapeutiques;
- effectuer des exercices de physiothérapie.

Si le transport de l'élève par ambulance est requis, les frais encourus sont imputés aux parents.

Si une blessure survient à l'extérieur du cours de danse, le parent doit en aviser par courriel la responsable des cycles novice et junior. L'équipe pédagogique jugera si l'entraînement de l'élève doit être modifié en conséquence ou interrompu. Il demeure de la responsabilité du parent de fournir par courriel à la responsable des cycles novice et junior et à la responsable - service de santé les suivis médicaux ou les recommandations du professionnel de la santé afin d'assurer l'entraînement sécuritaire de l'élève.



Après toute consultation, un certificat médical ou un résumé écrit des observations et recommandations du thérapeute doit être fourni à la responsable - service de santé.

5.6 Arrêt de danse et reprise de l'entraînement

Dans le cas où l'élève ne peut pas suivre ses cours de danse, il doit fournir à la responsable - service de santé un certificat médical précisant la nature de la blessure et la durée prévue de l'arrêt de danse. De même, **avant de reprendre son entraînement, l'élève doit présenter un certificat médical ou une attestation d'un professionnel de la santé confirmant qu'il est apte à reprendre l'entraînement avec ou sans restriction.**

6. RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

6.1 Frais

L'année scolaire débute en septembre et se termine en mai au cycle novice et en juillet au cycle junior. Les frais annuels excluent les vêtements et la trousse de danse, de même que le stage d'été.

Au moment de la réinscription de l'élève, des frais non remboursables de 50\$ sont exigibles afin de garantir sa place au sein du programme l'année suivante. Si les frais de réinscription ne sont pas acquittés, la place de l'élève n'est pas réservée. Il doit alors refaire le processus d'audition comme un nouvel élève s'il désire poursuivre le programme.

6.2 Procédure en cas de résiliation

1. Le client peut résilier le présent contrat à tout moment en remettant à l'École supérieure le formulaire de résiliation (disponible sur demande) ou tout autre avis écrit adressé au registrariat. Le contrat sera résilié, sans aucune autre formalité, dès réception.

2. Si le client résilie le présent contrat avant que l'institution n'ait commencé à exécuter son obligation principale (c'est-à-dire avant le début de la session), le client n'a aucun frais, ni pénalité à déboursier.

3. Si le client résilie le présent contrat après que l'institution ait commencé à exécuter son obligation principale (c'est-à-dire après le début de la session), le client payera :

- les frais d'inscription non remboursables ;
- le prix des cours dispensés jusqu'à la date d'annulation, calculé au taux stipulé dans le présent contrat ;
- la moins élevée des deux sommes suivantes : soit 50 \$ ou une somme représentant 10 % du prix des services prévus après la date d'annulation (10 % des frais des cours non dispensés).

4. Dans les dix jours qui suivent la résiliation du présent contrat, l'institution restituera au client toute somme qui lui sera due ou facturera au client toute somme que l'institution est en droit de recevoir.

5. Des frais de 35 \$ seront exigés pour tout chèque ou versement préautorisé sans provision.



7. FONDATION DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE

Afin de remplir sa mission unique, l'École supérieure de ballet du Québec doit compter de plus en plus sur le soutien du secteur privé.

.....

L'aide publique ne représente en effet que 45% du budget annuel de l'institution, soutenue financièrement par le ministère de la Culture et des Communications du Québec et Patrimoine canadien.

.....

La Fondation de l'École supérieure de ballet du Québec a donc été mise sur pied afin de soutenir l'École supérieure dans sa poursuite de l'excellence. Elle permet à l'institution d'assurer la qualité de son enseignement et de demeurer une référence en matière de formation pour tout le milieu de la danse au Québec, au Canada et ailleurs dans le monde. Elle soutient non seulement les activités de l'École supérieure (bourses, développement artistique et pédagogique, activités de la santé, tournées nationales d'auditions, etc.), mais également celles de la Bibliothèque de la danse Vincent-Warren.

LES PARENTS SONT INVITÉS À SOUTENIR FINANCIÈREMENT L'ÉCOLE SUPÉRIEURE EN :

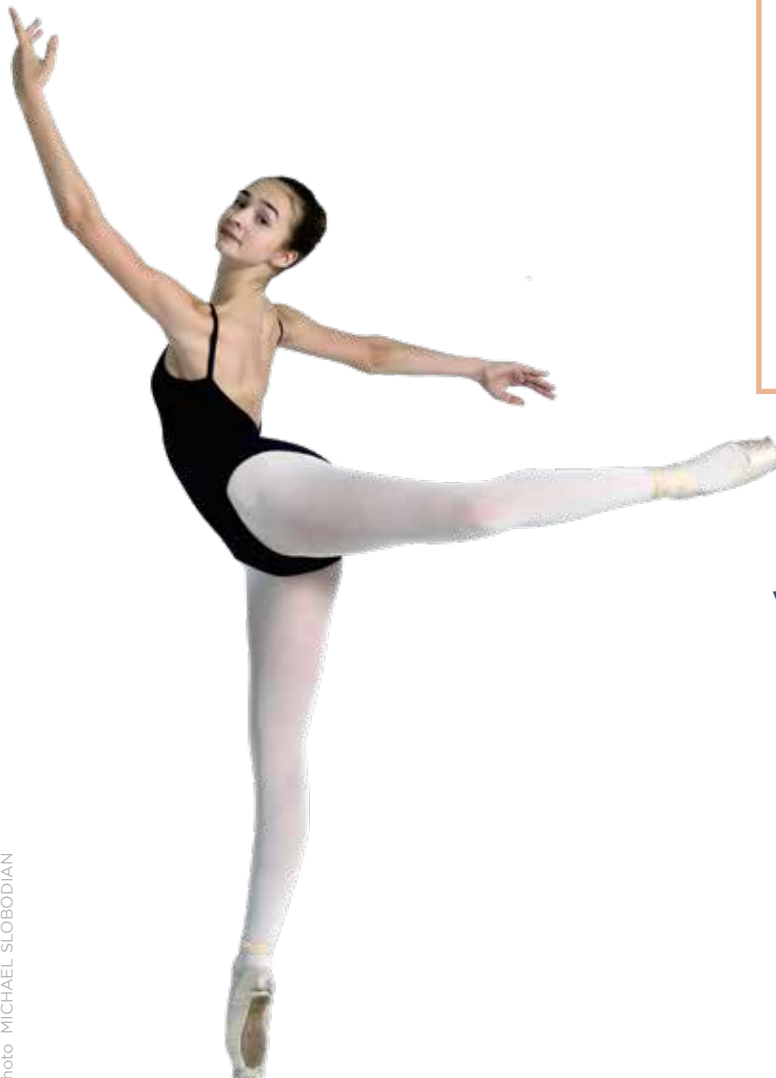
- participant aux diverses activités organisées par la Fondation de l'École supérieure;
- contribuant à la campagne annuelle;
- mettant à profit leur réseau de contacts;
- effectuant des dons en nature (des produits et des services associés aux entreprises de parents d'élèves peuvent aussi faire l'objet de dons).

Les parents peuvent aussi aider la Bibliothèque de la danse Vincent-Warren à faire de nouvelles acquisitions.

.....

Vous souhaitez apporter votre soutien, vous avez des questions ou des suggestions? Communiquez avec la responsable des relations philanthropiques, en écrivant à fondation@esbq.ca.

.....



8. BIBLIOTHÈQUE DE LA DANSE VINCENT-WARREN

L'abonnement gratuit à la Bibliothèque de la danse Vincent-Warren fait partie des privilèges de l'élève de la division professionnelle. Située au premier étage de la Maison de la danse du Québec Ludmilla-Chiriaeff, la Bibliothèque détient la plus importante collection spécialisée en danse au Canada et l'une des plus importantes dans le monde, avec plus de 35 000 documents.

Cette collection unique comprend des :

- livres
- CD
- DVD
- périodiques spécialisés
- dossiers thématiques
- programmes de spectacle
- gravures
- photographies.

Un personnel qualifié et attentionné est présent tous les jours pour guider l'élève, que ce soit pour la réalisation de projets scolaires ou le simple plaisir de la lecture.

Des postes informatiques et des postes de visionnement sont accessibles.

CATALOGUE
EN LIGNE

bibliodanse.ca

Un outil exceptionnel pour
explorer la collection



Bibliodanse

8.1 Règles d'emprunt

Emprunt maximum de 5 documents: 4 livres et 1 CD ou DVD

Document	Durée du prêt	Frais de retard par jour
Livre	21 jours	0,10 \$
CD/DVD	7 jours	0,25 \$

Il est possible de :

- renouveler un emprunt, sauf si le document est déjà réservé par un autre usager ;
- réserver un document lorsque celui-ci est déjà emprunté (l'élève ayant réservé un document dispose d'une semaine pour venir le chercher).

PERTE OU BRIS DE DOCUMENT

L'emprunteur doit défrayer le coût de remplacement ou de réparation, selon le cas, et payer des frais administratifs de 25\$. La Bibliothèque se réserve le droit de suspendre temporairement le privilège d'emprunt de l'élève cumulant les retards prolongés ou n'ayant pas acquitté les frais de remplacement ou d'amendes encourus.



photo SAUL ROSALES, RAYSIDE LABOSSIERE

DÉVELOPPER
L'EXCELLENCE
CRÉER
L'ÉMOTION
DEPUIS PLUS DE 50 ANS

FONDATRICE
LUDMILLA CHIRIAEFF
(1924-1996)